

# Projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune

Comité de Projet



**Compte rendu**

Réunion du 20 février 2024 en mairie de Bligny-lès-Beaune

**ABO  
WIND**

# Personnes présentes :

## En qualité de représentant du porteur de projet :

- Baptiste HILLAIRET, Responsable projets photovoltaïques

## En qualité de représentants des collectivités :

- M. Didier DURIAUX, maire de Bligny-lès-Beaune
- Mme Sophie JACQUET, 1ère adjointe de la commune de Pommard
- M. Pascal BOULAY, maire de Volnay
- M. Alain EYMANN, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Tailly
- M. Jean-Christophe VALLET, Maire de Corberon et Vice-président en charge du PCAET à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud

# Compte rendu de la réunion :

## Eléments généraux de présentation

Le projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune est porté par la société ABO Wind depuis 2022. Actuellement dans sa phase d'étude, un premier scénario d'implantation a été conçu et peut être présenté. D'une puissance installée de 3,5 MWc pour une surface clôturée de 3,4 ha, la centrale prévoit l'installation d'environ 6 000 panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Le dépôt du dossier de demande de permis de construire est actuellement prévu pour le mois de mai 2024. En application de la loi APER du 10 mars 2023, il a été proposé à l'ensemble des élus des communes voisines de Bligny-lès-Beaune, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, de participer à une réunion de comité de projet.

## Eléments thématiques de présentation – Echanges et discussion

Plusieurs thématiques ont été abordées durant ce comité de projet. Le contenu de la présentation est mis à disposition sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/bourgogne-franche-comte/bligny-les-beaune.html>

## Conclusion

La présentation du projet a suscité quelques questions de la part des participants, principalement sur le contexte de la filière photovoltaïque, les conditions de développement de tels projets et le calendrier du projet de Bligny-lès-Beaune.

Le projet a reçu un très bon accueil de la part des participants et aucunes observations n'a été formulées dans le registre prévu à cet effet.

Il a par ailleurs été convenu avec les participants qu'il n'était pas nécessaire de maintenir le second comité de projet initialement prévu le 3 avril 2024, mais que les futures communications relatives au projet seraient adressées aux membres du comité de projet.

# ANNEXE : Copie du courrier d'invitation



## Agence de Lyon

75 rue de la Vilette, La Gaiolée  
69003 Lyon, France  
☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

## Votre interlocuteur :

Baptiste HILLAIRET  
baptiste.hillaret@abo-wind.fr  
☎ +33(0)4.81.09.18.35 ; Fax : +33(0)4.81.09.18.39

A l'attention de Monsieur le Maire

**Mairie de Bligny-lès-Beaune**  
1 Grande Rue  
21200 Bligny-lès-Beaune

Lyon, le 13 décembre 2023

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

LRAR N° 1A 194 069 1954 0

**Objet : Création d'un Comité de Projet – Projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune**

Monsieur,

ABO Wind développe depuis 2022, en lien avec les élus locaux, un projet photovoltaïque sur la commune de Bligny-lès-Beaune. La conception de ce projet se précise et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture fin avril 2024.

Nous attachons une importance particulière à la communication et au partage d'information autour du projet et du cadre législatif changeant dans le domaine des énergies renouvelables. Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement de ces énergies. D'une part pour atteindre nos objectifs climatiques et d'autre part pour assurer notre souveraineté énergétique, l'électrification et la décarbonation de nos usages nécessitent de massifier le recours aux énergies renouvelables<sup>1</sup>.

Un décret d'application de cette loi, à paraître prochainement, prévoit la mise en place de comités de projet pour les projets situés en dehors de ces zones d'accélération. Malgré l'absence de publication de ce décret et le fait que la commune de Bligny-lès-Beaune prévoit de classer le site du projet en zone d'accélération, nous lançons la création du comité de projet, ayant à cœur de poursuivre notre démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire.

Le comité de projet sera composé :

- D'un représentant de la commune d'implantation du projet (Monsieur le Maire, Didier DURIAUX) ;
- D'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale sur lequel est implanté le projet ;
- D'un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'installation du projet ;
- D'un représentant du porteur de projet.

A ce titre, nous vous invitons à nous faire part de votre volonté de rejoindre ce comité de projet par le biais d'un représentant de votre commune

Si vous le souhaitez, peuvent également participer au comité de projet :

- Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergie renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique nommé en application de l'article L. 181-28-10 du code de l'environnement
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de distribution concernés
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés

<sup>1</sup> Voir le rapport RTE « Futurs Energétiques 2050 », dont les prévisions ont été revues à la hausse en juin 2023.

Une fois le comité de projet composé, nous organiserons deux réunions en amont du dépôt du dossier de demande de permis de construire relatif au projet :

1. Une première réunion de présentation du projet à l'issue de laquelle le comité de projet peut émettre des recommandations et points de vigilance concernant le projet.
2. Une deuxième réunion pour répondre aux préconisations et points de vigilance formulés par le comité de projet.

Pour ces deux réunions, nous vous proposons de nous réunir en Mairie de Bligny-lès-Beaune les :

1. 20 février 2024 à 18h30,
2. et 2 avril 2024 à 18h30.

Si vous êtes intéressé à l'idée de faire partie de ce comité pour le projet photovoltaïque, pourriez-vous s'il vous plaît m'en faire part en me contactant au 07 76 93 88 71 ou par mail à l'adresse suivante : [baptiste.hillairet@abo-wind.fr](mailto:baptiste.hillairet@abo-wind.fr), et ce avant le 15 janvier 2023. Nous transmettrons les modalités d'organisation détaillées aux futurs membres du comité en amont des réunions.

En espérant une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Baptiste HILLAIRET**

Responsable de projets

**ABO Wind** sarl

Mobile: +33 (0)7.76.93.88.71

[baptiste.hillairet@abo-wind.fr](mailto:baptiste.hillairet@abo-wind.fr)

